



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2017 - 18h00**

**Délibération N°2017/019**  
**Date de convocation : 28 mars 2017**  
**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille dix-sept, le 14 avril 2017 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de CLARY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévilillers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (47 titulaires 1 suppléant) :**

Alexandre BASQUIN	Jean Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Francis LEBLON	Hubert CAUCHY (S)
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER
Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ	Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Bruno MANNEL	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET

**Membre Excusé (6):** Denise LESAGE, Christian PAYEN, Dominique LAMOURET, Augustine NOIRMAIN, Jean Pierre RICHEZ, Agnès BERANGER,

**Membres Absents (10) :** Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Sandrine TRIOUX, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Patrice BONIFACE, Annie DORLOT, Joëlle MANESSE, Joseph MODARELLI, Pascal LEVEQUE,

**Membres ayant donné procuration (13):** Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Jean-Pierre THIEULEUX à Alexandre BASQUIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Laurent COULON à Henri QUONIOU, Jeanine TOURAINNE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Isabelle PIERRARD, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Axelle DOERLER à Jean Paul CAILLIEZ, Chantal WAYEMBERGUE à Daniel FIEVET

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance.



**DELIBERATION N°2017/019 - Objet : Concession de services pour la gestion des 2 centres aquatiques intercommunaux - Attribution**  
*(Articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Le Conseil Communautaire** ayant entendu le rapporteur et délibéré.

**VU** les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable du Comité Technique rendu le 14 septembre 2016,

**VU** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 14 septembre 2016

**VU** la délibération en date du 14 septembre 2016 par laquelle le Conseil communautaire a accepté le principe du recours à la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux, ainsi que les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire

**VU** les rapports de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures et sur les offres initiales remises par les candidats,

**VU** le rapport du Président établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant les motifs du choix du candidat S-PASS et l'économie générale du contrat, et adressé aux membres du Conseil communautaire

**VU** la note explicative de synthèse.

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver le choix de retenir comme Concessionnaire pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux, le candidat S-PASS ;

**ARTICLE 2 : DECIDE** d'approuver le contrat de concession de services (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation de la concession avec ledit candidat ;



**ARTICLE 3 : DECIDE** la prise en charge par la Communauté de communes des dépenses issues des contraintes de services public ;

**ARTICLE 4 : DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant) à signer le contrat de concession de services et ses annexes ;

**ARTICLE 5 : DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant) à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1 ABSTENTION  
ADOPTE

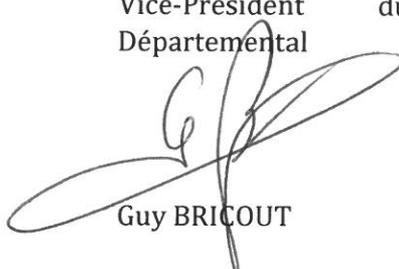
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 20 avril 2017 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 20 avril 2017  
Le 20 avril 2017

Vu,



Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil  
Départemental

  
Guy BRICOUT

**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*